



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DAREIC

Délégation aux relations européennes  
et internationales et à la coopération

Affaire suivie par  
Barbara Cordeau  
Chargée de mission

T : 01 57 02 63 57

F : 01 57 02 68 01

Barbara.cordeau@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil

Créteil, le 19 février 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les  
inspecteurs d'académie, directeurs des  
services départementaux de  
l'Éducation nationale de Seine-et-  
Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-  
de-Marne

**Objet : bourses pour les lycées français à l'étranger - appel à candidatures  
2019-2020**

Le dispositif concernant l'octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger  
est renouvelé pour l'année scolaire 2019-2020.

Les établissements français à l'étranger concernés sont les lycées français de  
Dublin, Londres, Barcelone, Madrid, Munich et Vienne. Un candidat pourra  
postuler sur un ou deux établissements **d'un même groupe linguistique** (en  
précisant l'ordre de ses vœux).

Vous trouverez en annexe 1 les enseignements de spécialité, de langues  
vivantes et options dispensés dans ces établissements.

Il est rappelé que pour le lycée français de Londres, les candidats devront  
impérativement avoir 16 ans à la date de la rentrée scolaire.

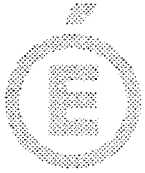
Vous êtes invités à informer les familles puis à adresser les dossiers de  
candidature des élèves susceptibles de répondre aux conditions d'affectation,  
en tant que boursiers, dans les établissements français à l'étranger selon les  
critères et modalités indiqués dans la présente note.

La bourse accordée peut varier de 30% à 100% des frais liés à la scolarité dans  
un lycée français à l'étranger. Le montant de la bourse varie en fonction des  
ressources des familles et selon le taux résultant du quotient familial.

### 1. Profil des élèves

Les chefs d'établissement sont invités à organiser, avec le professeur principal,  
un entretien avec l'élève afin d'émettre un avis sur la motivation, les aptitudes,  
le comportement, la capacité d'autonomie et d'adaptation.

Les chefs d'établissement s'attacheront à **encourager les candidatures  
d'élèves déjà boursiers de lycée**. Dans cet objectif, le dispositif a été



aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à la scolarité à l'étranger, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage.

De plus, en raison du nombre très limité de dossiers que chaque académie peut présenter, **les candidatures d'élèves de lycées, méritants et déjà boursiers seront retenues en priorité.**

Dans chacun de ces six lycées français à l'étranger, l'accueil des élèves boursiers est envisagé dans les classes de première et terminale de la voie générale. Le lycée français de Dublin ne pourra pas accueillir d'élèves boursiers en classe de terminale L.

Au lycée français de Barcelone, l'accueil des boursiers est également prévu dans les classes de première et terminale STMG (sciences et technologies du management et de la gestion).

## 2. Constitution du dossier

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé spécifique de « demande de bourse pour le lycée de... », téléchargeable sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid54878/bourses-pour-les-lycees-francais-de-l-etranger.html>

Chaque dossier doit être complété :

1. Par la famille avec les documents ci-dessous	2. Par l'établissement scolaire avec les documents ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"><li>- une lettre de motivation rédigée et signée par l'élève ;</li><li>- l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de l'année 2017 ;</li><li>- pour les élèves bénéficiaires d'une bourse au mérite, la copie de la notification d'attribution.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- une copie du 1er bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente ;</li><li>- l'avis des professeurs ainsi que l'avis motivé du chef d'établissement sur le travail, les aptitudes et le comportement du candidat (modèle en annexe).</li></ul>

Dans le cas où deux lycées sont demandés, la famille doit compléter deux dossiers distincts en précisant l'ordre des vœux.

## 3. Transmission des dossiers

Les chefs d'établissements devront transmettre les dossiers de candidature complets **avant le 22 mars 2019**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Rectorat de Créteil  
DAREIC  
4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil Cedex



3

Tout dossier ne respectant pas la procédure et envoyé après la date limite sera considéré comme non valide.

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT

Copie :  
DE  
ERAEI

PJ :  
Annexe 1 - langues vivantes- enseignements de spécialité et optionnels  
Annexe 2 Fiche d auto-évaluation 2019-2020  
Annexes 3 à 8 : notices d'information de 6 lycées  
Annexe 9 imprimé demande bourse mobilité 2019-2020  
Annexe 10 Répartition des places offertes par classes et lycées 2016-2018  
Modèle avis équipe pédagogique